



10 DOSSIERS FEDERAUX

10.1 Arrêté sur les sources orphelines : concertation à l'AFCN le 20 octobre

L'AFCN nous a invités à participer à une nouvelle réunion de concertation pour finaliser le texte de l'arrêté royal sur les sources orphelines : le placement de portiques de détections dans certaines installations de traitement en fait partie. Le sujet des contrôles en amont de ces centres sera également abordé, ainsi que les directives (procédures) à suivre en cas de détection de sources orphelines, que ce soit via un portique de détection ou par tout autre moyen. Plus d'infos chez baudouin.ska@febem-fege.be.

11 DOSSIERS INTERNATIONAUX

11.1 Les Pays-Bas doivent abandonner leur circuit fermé pour les collectes d'huiles usées

L'entreprise allemande KS-Recycling s'est vue refuser la licence de collecte des huiles usées par les pouvoirs publics néerlandais. Les Allemands n'ont pas apprécié la décision et se sont tournés vers un tribunal, où le juge leur a donné raison: les Pays-Bas doivent abandonner leur système fermé comptant un maximum de 6 entreprises de collecte d'huiles usées. La nouvelle est d'importance, aussi pour les entreprises de collecte et de recyclage en Belgique, car elles sont confrontées depuis longtemps à cette protection du marché aux Pays-Bas. Avec tous nos remerciements à nos collègues allemands, donc!

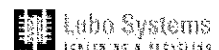
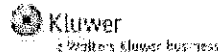
11.2 Conférence annuelle de la FEAD : un vrai succès parisien !

La FEAD peut vraiment être fière : sa conférence annuelle à Paris fut un réel succès.

Grâce à la FNADE, coorganisatrice, et au sponsoring de ses membres, le cadre retenu était superbe : le 1^{er} étage de la tour Eiffel !! Le dîner de la veille le fut tout autant, dans les salons vénitiens de Bercy. Restait à intéresser le nombreux public présent (plus de 170 participants). Ici, à nouveau la FEAD n'a pas failli à sa tradition en réunissant pour les sessions du matin plusieurs « ténors » européens : Caroline Jackson, rapporteur au Parlement européen pour la directive cadre sur les déchets, Holger Kramer, rapporteur pour la directive sur les émissions industrielles (ex IPPC), et « en face » Karolina Fras et Marianne Wenning de la DG environnement. Leurs présentations nous permirent de mieux comprendre (tantôt avec humour, tantôt avec cynisme) comment les compromis s'élaboraient entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Deux membres de la Présidence de la FEAD, Carlo Noto La Diega (FISE) et Egbert Tölle (BDE) exposèrent pour leur part clairement les positions de notre secteur sur ces deux directives. Les deux sessions de l'après-midi furent consacrées à deux thèmes chers à la FEAD : la compétition « loyale » entre secteurs public et privé, et à ce qui nous préoccupera de plus en plus : la gestion durable des déchets. La FECE, avec 5 représentants et 2 présentations fit mieux que son possible pour se faire connaître par ses collègues européens. Quant au président à la fois de la FEAD et de la FNADE, Pierre Rellet, il orchestra la conférence du début à la fin d'une main de maître. Cette conférence fut bien sûr aussi l'occasion de nombreuses rencontres informelles. Et deux réunions parallèles furent même organisées entre les membres pour débattre du second document de la Commission sur REACH et les déchets, et avec le bureau d'études Ökopol, à propos de la révision de la liste des déchets. Toutes les présentations sont disponibles sur le site de la FEAD www.fead.be

11.3 Détermination des priorités de la FEAD pour les 12 mois à venir

Depuis la réorganisation de la FEAD il y a deux ans, c'est à cette période de l'année que les priorités de la FEAD sont définies. La réunion qui rassemble la Présidence (6 membres), le Comité Directeur (8 membres) et les présidents/modérateurs des Comités (6) et sous-comités (3), s'est tenue à Paris la veille de la Conférence et a permis de faire le point sur les priorités actuelles et les résultats obtenus, avant de





définir, sur proposition des présidents et modérateurs, les priorités à venir. A la demande de la présidence, le nombre des priorités par comité a été limité (si possible à 3) afin de concentrer les moyens pour atteindre des résultats concrets. Ces priorités seront bientôt disponibles sur le site de la FEAD, mais vous pouvez déjà les obtenir auprès de baudouin.ska@febem-fege.be

11.4 Le point sur les pré-enregistrements de REACH

Selon Ends Daily, les pré-enregistrements battent leur plein auprès de l'agence européenne ECHA qui avait prévu 200 000 dossiers à la mi-parcours de la période de 6 mois prévue (01.06 au 30.11.2008): plus de 350 000 dossiers introduits. Plusieurs « bémols » viennent toutefois tempérer cet optimisme : ce sont essentiellement les anglais et les allemands qui envoient des dossiers, alors que les français, n°3 du marché européen en termes de mise de produits sur le marché, sont à la traîne et ont été rappelés à l'ordre par leur ministre de l'Environnement. Par ailleurs une seule personne (un bureau d'études anglais, semble-t-il) aurait effectué le pré-enregistrement des 100 000 produits répertoriés par un n° EINECS. Seulement 13 dossiers d'enregistrement définitif ont été introduits, dont seuls 2 ont été déclarés complets !

Par ailleurs, une première liste des (40 000) substances pré-enregistrées est disponible sur le site d'Echa : <http://apps.echa.europa.eu/preregistered/pre-registered-sub.aspx>. Cette liste est une source précieuse d'information pour ceux qui ont l'intention d'effectuer un ou des pré-enregistrement(s).

11.5 Seconde version du document de la Commission sur REACH, les déchets et le recyclage

Cette seconde version a été diffusée une semaine avant la réunion des autorités compétentes (CA) pour REACH le 25 septembre. Il prend en compte une partie de nos remarques, et prévoit entre autres choses un délai de 6 mois pour le pré-enregistrement de substances qui obtiendront après le 30 novembre un statut de fin de déchet (end of waste). La liste exemplative des flux de déchet devenant produits (end of waste) n'a par contre pas été étendue, « par manque de temps ». Le compost en a même été retiré, parce que la Commission prévoit avant le 30 novembre la publication de la révision de l'Annexe V qui prévoit explicitement l'exemption de ce flux de toute obligation d'enregistrement.

Suite à cette réunion, aucun document officiel n'a été publié, parce qu'il semblerait que certains états membres (France, Irlande et Pays-Bas), n'approuvent pas le document de la Commission. Celle-ci aurait donné mandat à ECHA de la finaliser avant la fin de la période de pré-enregistrement. Par contre, le Commission promet pour le 15 octobre la publication de la révision des annexes IV et V.

11.6 Erreur de traduction détectée par la FEAD dans la nouvelle directive cadre sur les déchets

La FEAD a fait remarquer à la Commission une erreur de traduction dans l'explication du terme Ew dans la formule « R1 » de l'annexe II de la directive cadre : il s'agit du pouvoir calorifique inférieur, en allemand unterer Heizwert, et en anglais net calorific value, et non lower net calorific value. La commission a reconnu l'erreur et a remercié la FEAD de l'avoir relevée. Le nécessaire sera fait pour la parution officielle de la directive cadre sur les déchets, toujours prévue avant la fin de cette année.

12 EVENEMENTS

12.1 Colloque sur l'ADR et la sécurité routière le 16 octobre

Ce colloque est organisé par l'Association pour la Sécurité Routière (en Néerlandais VVV : Vereniging voor de Verkeersveiligheid). Présentations tant d'experts que de l'administration, de la police, de politiciens européens que de gens du secteur

